

## Chapitre 4 : L'aménagement du territoire

Le bassin genevois offre un cadre de vie exceptionnel. Genève, ville internationale, située dans une des régions les plus prospères d'Europe, déborde largement les frontières. Ses habitants bénéficient encore d'une vraie campagne et de sites naturels de grande qualité. Toutefois, nous subissons, de part et d'autre de la frontière, les mêmes nuisances et détériorations de notre cadre de vie: atteintes aux paysages, dégradation de l'environnement, pénurie de logements, explosion du nombre de voitures privées, embouteillages. C'est donc ensemble que nous devons résoudre ces problèmes.

### Notre destinée régionale va au-delà de nos frontières.

Les divisions politiques et administratives héritées du passé doivent s'effacer devant une vision commune de l'aménagement du territoire. Une vision qui doit se concrétiser dans une série de projets communs dans le domaine de la protection de la nature, du réseau des transports et de la gestion de la ville (plan d'agglomération). A l'heure actuelle, le débat autour de la région se fait en vase clos entre autorités locales et hauts fonctionnaires. Les instances transfrontalières n'ont pas de réalité administrative et souffrent encore d'un grave déficit démocratique. Il faut favoriser une démarche citoyenne, qui met les projets à l'épreuve du débat et qui suscite idées et projets innovants. Le projet d'agglomération transfrontalier\* est une priorité absolue et doit se faire dans la transparence, avec une information régulière.

En matière d'aménagement du territoire, les Verts suisses et français partagent une série d'objectifs et de critères communs.

- ménager le territoire ;
- protéger la nature et préserver l'espace rural ;
- garantir un processus consultatif et démocratique ;
- construire des quartiers doux à vivre et légers pour l'environnement.

### Modérer notre consommation de territoire

Le sol est un bien commun qui n'est pas renouvelable. Nous devons en faire un usage mesuré. La charge n'est pas la même selon que l'on construise des rangées de villas, avec chacune deux ou trois places de parking ou un quartier plus dense d'habitat groupé bien desservi par les transports publics. L'habitat dispersé\* consomme beaucoup de terrain et accroît un trafic déjà excessif, tout comme l'implantation de centres commerciaux en périphérie. C'est pourquoi les Verts refusent la « rurbanisation »\* et soutiennent le principe d'une ville aux contours nettement définis. Dans ce cadre, la mixité entre habitat, travail, commerces et loisirs permet de donner vie et attraits au quartier, tout en limitant les déplacements. La densification des quartiers actuellement réservés aux maisons individuelles est nécessaire, mais doit se faire dans le respect du patrimoine bâti. De telles opérations doivent également tenir compte du patrimoine naturel, en particulier lorsqu'il constitue des poumons de verdure dans des régions fortement urbanisées ou des éléments de la ceinture verte ou des pénétrantes vertes de l'agglomération. Inversement, les Verts restent totalement opposés à des densifications exagérées de quartiers déjà urbanisés qui provoquent une perte inacceptable de qualité de la vie.

### Ne pas laisser les villas grignoter la zone agricole

En ville comme à la campagne, le bassin genevois possède un patrimoine naturel d'une très grande richesse. Il satisfait à des besoins primordiaux. Il préserve la biodiversité, maintient un

microclimat agréable, fournit de l'énergie et des matières premières indispensables, comme le bois pour la construction ou la biomasse\* pour l'énergie (voir chapitre Energie). Il offre enfin des possibilités, largement utilisées, de délasserment et de loisirs. Les espaces naturels doivent bénéficier d'une protection stricte qui leur permet de résister à l'urbanisation sournoise.

L'espace rural n'est pas un vide en attente d'être rempli, mais une nécessité du point de vue de la biodiversité\* et du développement durable. L'urbanisation de la campagne, souvent présentée comme la solution miracle pour répondre à la crise du logement, est une solution de facilité, à courte vue. Aussi longtemps que des alternatives existent, les Verts refusent l'urbanisation, par grignotage ou par mitage\*, de l'espace rural. En cas d'absolue nécessité, ils acceptent des projets précis, satisfaisants du point de vue environnemental, dans des secteurs proches de la ville et bien desservis par les transports collectifs.

Les Verts sont favorables à la mise en place de véritables processus participatifs. La réalisation d'un nouveau quartier est un processus de longue haleine. La loi permet certes à un grand nombre de personnes et d'organisations de se prononcer sur des projets d'aménagement, mais très tard, quand l'essentiel de la réflexion est achevée. Le plus souvent, on ne peut plus que s'opposer pour éviter le pire.

Durant cette dernière législature, l'Etat de Genève a mis sur pied une démarche nouvelle pour les périmètres d'aménagement coordonnés\* (ou PAC), qui implique la consultation préalable des « milieux concernés ». Les Verts en font un bilan en demi-teinte. Le plus souvent, le processus de consultation et de discussion est mené au pas de charge, tendu vers un seul but: mettre au plus vite un maximum de logements sur le marché. Ils constatent néanmoins que les PAC ont fait émerger des plans directeurs de quartier\* qui intègrent un peu plus leurs préoccupations. Ils ouvrent un début de débat public, encore bien modeste, permettant de faire évoluer les projets.

## **Remettre l'urbanité au cœur de l'urbanisme**

Dans le passé trop d'opérations mal conçues ont suscité des préjugés justifiés contre l'urbanisation et une forte résistance à la réalisation de nouveaux quartiers. Il y a urgence aujourd'hui à Genève de rompre avec les méthodes convenues et les quartiers conventionnels, pour imaginer les quartiers du futur, légers pour l'environnement et doux à vivre. C'est pourquoi les Verts refusent de s'engager dans des démarches de déclassement sans connaître le projet qui doit être réalisé.

Il faut éviter les cités-dortoirs et les ghettos, et au contraire favoriser la mixité sous toutes ses formes. La mixité des générations, avec des immeubles qui sont organisés pour accueillir aussi bien les familles que les personnes âgées, par exemple. La mixité fonctionnelle, en intégrant des commerces, des cafés, des bureaux et des ateliers. La mixité sociale en confiant la réalisation des différents bâtiments à une variété d'opérateurs (coopératives d'habitations, fondations communales et cantonales, promoteurs et investisseurs privés ou institutionnels (voir chapitre Logement).

Les nouveaux quartiers doivent disposer des équipements collectifs (écoles, crèches, maisons de quartier, bibliothèques, centre sportif, etc.) pour répondre aux besoins quotidiens de ses habitants. De même, les quartiers doivent offrir de véritables lieux publics - parcs, squares, jardins, rues - agréables et conviviaux et donner aux enfants la possibilité de s'amuser et de se déplacer en toute sécurité.

## **L'aménagement c'est d'abord le respect de l'environnement**

L'écologie est toujours considérée comme la cerise sur le gros gâteau de l'aménagement du territoire, comme un luxe que trop souvent on choisit de ne pas se payer. Elle doit au contraire devenir partie intégrante de tous les projets. Ceux-ci doivent être peu gourmands en terrain et

limiter l'imperméabilisation des sols\*, notamment en réduisant l'emprise des sous-sols et en conservant de larges surfaces de pleine terre, au lieu d'espaces verts alibi où aucun arbre ne pousse. Il est aussi nécessaire de créer des réseaux verts pour favoriser la biodiversité\* locale. Au minimum, on doit pouvoir disposer de transports publics performants, et ce dès l'arrivée des premiers habitants.

Il s'agit de mettre en place un concept énergétique\* de quartier, de concevoir des bâtiments répondant à des standards de type Minergie\* (voir chapitre Energie), et de végétaliser\* les toitures, pour réduire les effets de l'imperméabilisation des sols\*. On doit pratiquer une gestion écologique des eaux (écoulement des eaux de pluie par infiltration\*, bassin de rétention\*, récupération et réutilisation, ...). L'écologie doit trouver sa place dans la construction, dans le choix des matériaux, dans la mise en œuvre, au niveau de la gestion de chantier (durabilité, recyclage).

Enfin, il est temps que Genève se lance à son tour dans l'aventure des quartiers sans voiture telles qu'on en a construit en Allemagne notamment.

## Glossaire

**Bassin de rétention.** Bassin de stockage de l'eau de pluie avant son rejet au milieu naturel, permettant de régler le débit de rejet et d'éviter ainsi les crues.

**Biodiversité.** Diversité des espèces vivantes au sein de la nature. On considère aujourd'hui cette biodiversité menacée par l'extinction de nombreuses espèces.

**Biomasse.** Masse de matière vivante, animale ou végétale, de la surface du globe terrestre.

**Concept énergétique.** Il s'agit d'un projet, désormais obligatoire pour toute nouvelle construction ou rénovation lourde, visant à limiter les besoins en énergie du futur bâtiment, et à minimiser le recours aux énergies non renouvelables.

**Écoulement des eaux de pluie par infiltration.** Ce terme désigne le phénomène par lequel les eaux de pluie pénètrent dans la terre, pour alimenter par la suite la nappe phréatique ; ce terme s'oppose à celui de ruissellement, qui se produit lorsque la surface du sol est imperméable (par ex. asphalté).

**Habitat dispersé.** Zone à très faible densité d'habitation.

**Imperméabilisation des sols.** Ce phénomène, dû à la construction de bâtiments ou d'infrastructures (immeubles, routes, parkings goudronnés, ...), empêche l'infiltration des eaux de pluie, accentuant au contraire leur ruissellement et augmentant ainsi les risques d'inondation.

**Minergie.** Label de qualité qui, lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments, propose différentes techniques de construction ayant pour but de réduire la consommation d'énergie (par ex. briques en terre cuite assurant un meilleur isolement, donc une économie d'énergie).

**Mitage.** Dissémination de constructions implantées dans des zones rurales ou en périphérie des agglomérations, entraînant une détérioration du paysage et des risques de pollution du milieu naturel.

**Périmètres d'aménagement coordonnés (PAC).** Espaces représentant des enjeux importants au niveau cantonal, et faisant à ce titre l'objet d'une planification directrice de quartier, processus censé assurer une large place à la concertation.

**Plan directeur de quartier.** Il fixe les grandes orientations de l'aménagement d'un territoire et définit à quel endroit construire, où préserver une zone verte, comment organiser les déplacements.

**Projet d'agglomération transfrontalier.** Ce projet, élaboré entre les autorités politiques suisses et françaises, vise à obtenir une meilleure cohérence dans la gestion de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il se propose notamment de favoriser une gestion durable des déplacements ainsi qu'une offre coordonnée dans les domaines de la santé et de la formation.

« **Rurbanisation** ». Ce terme désigne le processus de retour des citoyens dans les espaces traditionnellement ruraux, impliquant également l'exportation de fonctions urbaines dans les campagnes.

**Végétaliser.** Reconnu par la Confédération comme un investissement écologique, ce processus consiste à planter des végétaux ou à implanter un gazon sur un toit afin de limiter le ruissellement des eaux de pluie.